



# PORT DE SETE

## REDEVANCES D'ÉQUIPEMENT

Date d'application : 1<sup>er</sup> janvier 2016

# PORT DE COMMERCE DE SÈTE

## TABLE DES MATIERES

A - ENGINS DE LEVAGE.....	4
Terminal agro-industriel .....	4
Bandes transporteuses et équipements du terminal agro-industriel .....	5
Portiques et grues à conteneurs .....	6
Autres engins de levage.....	10
Dispositions communes à tous les engins de levage.....	13
Mise à disposition des personnels sur engins privé .....	16
B - HANGARS MARCHANDISES DIVERSES .....	17
Supplément pour ouverture/fermeture des hangars .....	17
C - INTERVENTIONS DIVERSES .....	17
D - TERMINAL PASSAGERS.....	17
Passagers embarqués ou débarqués.....	17
Véhicules embarqués ou débarqués .....	18
Réductions en faveur des lignes nouvelles.....	18
Consolidation des lignes nouvelles > 3 ans .....	18
Réductions en faveur des lignes existantes.....	19
Réductions sur objectif .....	19
E - TERMINAL CROISIERES .....	19
Paquebots.....	19
Unités fluviales .....	19
F - PASSAGE AU PIF/PEC/PED .....	20
G - TERRE – PLEINS.....	20
Stationnement sur parking des camions et remorques .....	20
Marchandises diverses autres que le vrac sur le terminal vraquier.....	21
Vracs sur le terminal vraquier .....	21
H - PARC DE STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES ROULANTS D'OCCASION.....	22
I - FOURNITURE D'EAU.....	22
J - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE .....	22
Fourniture d'éclairage .....	22
Fourniture d'énergie électrique au compteur.....	23
Branchements des conteneurs frigorifiques .....	23
K - POSTES ROLL-ON / ROLL-OFF .....	23

Postes non spécialisés pour navires utilisant leurs portes biaises ou latérales .....	23
Tous postes Ro/Ro.....	23
L - POSTE A PÉNICHES .....	23
M - REDEVANCE DE NETTOYAGE (à la charge du navire) .....	23
N - REDEVANCE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT .....	24
O - REDEVANCE DE SURVEILLANCE .....	24
P - REDEVANCE SURETE .....	24
Q - AUTRES REDEVANCES .....	25
R - REDEVANCE AP+ .....	25
S - PAIEMENT DES FACTURES .....	26

## A - ENGINS DE LEVAGE

### TERMINAL AGRO-INDUSTRIEL

	Grue Delattre quai I, à la benne	Grue Mague quai I, à la benne	Grue Eurocrane quai I, à la benne
<b><i>Du lundi au samedi</i></b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	454,98 €	474,97 €	491,90 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 751,34 €	2 873,72 €	2 909,15 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 441,34 €	1 497,83 €	1 664,48 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 650,83 €	3 768,61 €	3 866,62 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1 720,83 €	1 787,48 €	1 844,05 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 011,82 €	1 045,14 €	1 073,43 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	458,96 €	475,62 €	489,78 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 788,16 €	1 838,13 €	1 880,57 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	505,92 €	522,57 €	536,72 €
<b><i>Le dimanche et les jours fériés</i></b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	626,02 €	646,00 €	662,99 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3 748,25 €	3 864,87 €	3 963,89 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	2 147,02 €	2 213,67 €	2 270,25 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 376,07 €	1 421,39 €	1 459,87 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	688,04 €	710,69 €	729,94 €
<b><i>Réduction en cas d'attente (voir page 9)</i></b>			
<input type="checkbox"/> à l'heure	280,57 €	297,23 €	311,37 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	<b>153,65 €</b>
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	<b>219,20 €</b>

## BANDES TRANSPORTEUSES ET EQUIPEMENTS DU TERMINAL AGRO-INDUSTRIEL

<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits pour stockage dans le parc du terminal vraquier. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et du stockeur.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,46 €</b>
<p>Ce tarif couvre le chargement sans pesage de produits stockés sur le parc du terminal vraquier vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,92 €</b>
<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits (vrac agro) pour stockage sous hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et de la tour de pesage import.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,54 €</b>
<p>Ce tarif couvre le déchargement de produits (vrac agro) brouettés par camion. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et des boisseaux</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,56 €</b>
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct d'une partie du chargement d'un navire de produits (vrac agro) vers une péniche alors que la partie principale de ce chargement est acheminé vers les hangars de stockage par le réseau des bandes transporteuses.. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses du poste à péniches, du by pass et de la tour de pesage export.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,60 €</b>
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct sans pesage du chargement d'un navire (vrac agro) vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,84 €</b>
<p>Ce tarif couvre le transbordement direct avec pesage du chargement d'un navire (vrac agro) vers une péniche. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses et de la tour de pesage export.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>1,15 €</b>

<p>Ce tarif couvre le déchargement sans pesage de produits (engrais) pour stockage sous hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,29 €</b>
<p>Ce tarif couvre le déchargement sans pesage de produits (vrac agros) pour stockage sous silo ou hangar. Il rémunère l'utilisation des bandes transporteuses réversibles.</p> <p><input type="checkbox"/> à la tonne de marchandise</p>	<b>0,21 €</b>
<p><input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement</p>	<b>204,86 €</b>
<p><input type="checkbox"/> majoration en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement</p>	<b>219,20 €</b>

## PORTIQUES ET GRUES A CONTENEURS

Suppléments terminal agro-industriel	
<b><i>du lundi au samedi</i></b>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	<b>701,84 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	<b>261,26 €</b>
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>195,96 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>57,15 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h) du lundi au vendredi	<b>517,33 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	<b>97,98 €</b>
<b><i>le dimanche et les jours fériés</i></b>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	<b>781,87 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	<b>446,78 €</b>
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>266,49 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>133,25 €</b>

	grue Noell quai E avec spreader	grue Liebherr quai E avec spreader	portique Liebherr quai E
Le tarif couvre la location des spreaders, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée			
<b>du lundi au samedi</b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	411,87 €		580,01 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 450,39 €	2 590,10 €	3 431,16 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 402,78 €	1 483,09 €	1 963,22 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 099,73 €	3 239,44 €	4 080,57 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1 620,45 €	1 700,75 €	2 180,89 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 062,03 €	1 055,55 €	1 342,25 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	385,91 €	382,65 €	526,03€
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 654,51 €	1 644,77 €	2 074,85 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	428,58 €	425,35 €	568,70 €
<b>le dimanche et les jours fériés</b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	531,51 €		692,72 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3 188,16 €	3 327,87 €	4 168,95 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 826,51 €	1 906,81 €	2 386,94 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 444,35 €	1 435,54 €	1 825,46 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	582,87 €	578,46 €	773,43 €
<b>réduction en cas d'attente (voir page 9)</b>			
<input type="checkbox"/> à l'heure	223,73 €	220,48 €	363,83 €

	Portique Eurocrane quai E
<input type="checkbox"/> part fixe à l'heure	<b>333,72 €</b>
<input type="checkbox"/> part variable au mouvement	<b>10,38 €</b>
<p>Le tarif s'entend pour des prestations fournies du lundi au samedi soit en shift de 7h ((6h-13h; 13h-20h) soit en vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h). Pour les autres plages de travail, le tarif ci-dessus est appliqué avec les suppléments ci-dessous.</p> <p>Le tarif couvre la location des spreaders, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée.</p> <p>Les mouvements correspondent aux déplacements du spreader en charge dans le sens bord vers quai ou quai vers bord. Les charges prises en compte sont les conteneurs en single ou en twin, les panneaux de cale et les conteneurs de stacking. Un shifting bord/bord est enregistré pour un mouvement tandis qu'un shifting bord/quai/bord est enregistré pour deux mouvements.</p> <p>Les mouvements des conteneurs hors gabarit nécessitant pose de chaines ou rallonges n'excèdent pas 5% du nombre total des mouvements.</p> <p>Les chargements particuliers (bateaux, colis lourds, etc.) font l'objet d'un devis et d'une facturation spécifique.</p>	
<b><i>du lundi au samedi</i></b>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	<b>117,58 €</b>
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	<b>775,68 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	<b>292,32 €</b>
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>398,02 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>53,90 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	<b>526,78 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	<b>96,58 €</b>
<b><i>le dimanche et les jours fériés</i></b>	
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	<b>237,22 €</b>
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	<b>864,11 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	<b>498,48 €</b>



<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>541,30 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>131,34 €</b>
<b><i>réduction en cas d'attente (voir page 9)</i></b>	
<input type="checkbox"/> à l'heure	<b>207,45 €</b>

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	<b>202,83 €</b>
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	<b>217,03 €</b>

## AUTRES ENGINES DE LEVAGE

	grue Mague quai G à la benne	grue Mague quai G au crochet	grue Peiner quais D et E au crochet
Le tarif couvre la location des bennes, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée			
<b>du lundi au samedi</b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	198,87 €	172,88 €	176,97 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	1 234,60 €	1 044,33 €	1 068,19 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	646,98 €	518,02 €	569,92 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2 066,39 €	1 202,11 €	1 938,62 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	848,57 €	761,93 €	775,55 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	561,93 €	518,60 €	525,42 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	238,28 €	216,62 €	220,03 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	904,35 €	839,37 €	849,59 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	280,97 €	259,30 €	262,71 €
<b>le dimanche et les jours fériés</b>			
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	354,36 €	328,37 €	332,47 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 154,81 €	2 003,19 €	2 027,05 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 236,02 €	1 149,37 €	1 163,01 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	764,22 €	705,30 €	714,57 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	382,11 €	352,65 €	357,30 €
<b>réduction en cas d'attente (voir page 9)</b>			
<input type="checkbox"/> à l'heure	76,10 €	54,44 €	57,85 €

	grue Liebherr quais G/E/I à la benne	grue Liebherr quais G/E/I au crochet
Le tarif couvre la location des bennes, l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée		
<b>du lundi au samedi</b>		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	414,85 €	401,05 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 468,74 €	2 388,24 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 413,32 €	1 367,32 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	3 131,07 €	3 050,56 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1 635,33 €	1 589,34 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 074,52 €	1 051,52 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	389,25 €	377,75 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 343,43 €	1 326,52 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	432,78 €	421,28 €
<b>le dimanche et les jours fériés</b>		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	536,88 €	523,09 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	3 221,28 €	3 140,25 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 845,52 €	1 799,52 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 461,22 €	1 430,06 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	588,58 €	572,94 €
<b>réduction en cas d'attente (voir page 9)</b>		
<input type="checkbox"/> à l'heure	223,81 €	212,31 €

	Grue Reggiane quai E au crochet	Grue Noell quai E au crochet
Le tarif couvre l'énergie et tous les coûts de main d'œuvre associée		
<b>du lundi au samedi</b>		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	324,12 €	359,60 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 027,08 €	2 133,57 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 049,78 €	1 221,10 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	2 797,02 €	3 003,99 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	1 266,08 €	1 384,36 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	770,69 €	829,82 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	342,67 €	372,23 €
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	1 217,48 €	1 306,17 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	385,34 €	414,90 €
<b>le dimanche et les jours fériés</b>		
<input type="checkbox"/> heure isolée entre 6h et 20h	479,62 €	515,09 €
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	2 885,45 €	3 092,42 €
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	1 653,52 €	1 789,50 €
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	1 048,81 €	1 128,55 €
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	524,06 €	564,28 €
<b>réduction en cas d'attente (voir page 9)</b>		
<input type="checkbox"/> à l'heure	180,47 €	210,05 €

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le samedi après-midi uniquement	<b>153,65 €</b>
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation effectuée le dimanche après-midi uniquement	<b>219,20 €</b>

## DISPOSITIONS COMMUNES A TOUS LES ENGINES DE LEVAGE

### Attentes

En cas d'inutilisation de l'engin commandé pour des raisons d'intempéries (impossibilité de conduire l'engin), de retard navire ou d'opérations terminées avant la fin de la plage de travail, la réduction mentionnée dans le tarif propre à chacun des engins est pratiquée.

Cette réduction est appliquée par l'exploitant du port au prorata de la durée d'attente justifiée par la remise de la time sheet du navire contresignée par le manutentionnaire et le capitaine du navire.

Cette disposition n'est pas applicable pour les commandes d'heures isolées entre 6h et 20h.

### Pannes des engins de levage

En cas de panne continue d'une durée supérieure à une heure, l'engin n'est pas facturé durant la durée de la panne.

En cas de pannes discontinues d'une durée de plus d'une heure sur une plage de travail commandée de quatre heures ou de plus d'une heure trois quart sur une plage commandée de sept heures, la non facturation de l'engin est laissée à l'appréciation de l'exploitant du port en fonction des circonstances des pannes et de leur incidence sur le déroulement des opérations de manutention de l'escale.

La non facturation des engins en cas de panne est soumise à la remise à l'exploitant du port de la time sheet du navire contresignée par le manutentionnaire et le capitaine du navire.

Dédits	
En cas d'annulation de commande d'engins publics ou d'engins privés pour quelque motif que ce soit, indépendante de l'exploitant du port.	
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) du lundi au vendredi	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	<b>89,07 €</b>
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le samedi	
<input type="checkbox"/> pour les bandes transporteuses, la grue Noell avec spreader, les portiques à conteneurs, par engin décommandé	<b>178,14 €</b>
<input type="checkbox"/> pour les autres grues par engin décommandé	<b>155,88 €</b>
En vacation (18h-22h)	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	<b>311,74 €</b>
En vacation spéciale (20h-23h)	
<input type="checkbox"/> par engin décommandé	<b>347,38 €</b>
En shift (6h-13h/13h-20h) ou en vacation (8h-12h/14h-18h) le dimanche	
<input type="checkbox"/> pour une décommande la veille, par engin décommandé	<b>120,88 €</b>
<input type="checkbox"/> pour une décommande le jour même, par engin décommandé	<b>712,57 €</b>

Défenses du poste E3	
Mise à disposition de défenses au poste E3 dans le cas des escales de navire avec un tirant d'eau supérieur à 11 m. La mise en place est assurée par l'utilisateur.	
à l'escale	<b>839,70 €</b>

## Déplacement des engins de levage

Tarif appliqué pour le déplacement des engins de levage à la demande de l'utilisateur.

<input type="checkbox"/> forfait	<b>101,80 €</b>
<b>suppléments</b>	
<input type="checkbox"/> du lundi au vendredi en vacation spéciale (20h-23h)	<b>470,29 €</b>
<input type="checkbox"/> le samedi matin en vacation (8h-12h)	<b>391,91 €</b>
<input type="checkbox"/> le samedi après-midi en vacation (14h-18h)	<b>489,89 €</b>
<input type="checkbox"/> le dimanche et les jours fériés en vacation (8h-12h)	<b>423,52 €</b>
<input type="checkbox"/> le dimanche et les jours fériés en vacation (14h-18h)	<b>529,41 €</b>

## Eclairage des grues ou portiques

<input type="checkbox"/> à heure et à l'engin	<b>2,26 €</b>
---	---------------

MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS SUR ENGINs PRIVE

	Engins Privés
<b><i>du lundi au samedi</i></b>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	<b>505,54 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	<b>220,84 €</b>
<input type="checkbox"/> shift de 7h (20h-3h)	<b>1 066,90 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (18h-22h)	<b>378,55 €</b>
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>285,02 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>112,82 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation spéciale (20h-23h)	<b>427,54 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (20h-21h; 3h-4h)	<b>142,51 €</b>
<b><i>le dimanche et les jours fériés</i></b>	
<input type="checkbox"/> shift de 7h (6h-13h; 13h-20h)	<b>1 204,01 €</b>
<input type="checkbox"/> vacation de 4h (8h-12h; 14h-18h)	<b>648,08 €</b>
<input type="checkbox"/> continuation (12h-14h)	<b>387,63 €</b>
<input type="checkbox"/> heure de finition (12h-13h; 18h-19h)	<b>193,81 €</b>

<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le samedi après-midi	<b>153,65 €</b>
<input type="checkbox"/> majoration par engin en cas de vacation uniquement effectuée le dimanche après-midi	<b>219,20 €</b>



## B - HANGARS MARCHANDISES DIVERSES

- ❑ franchise de 5 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- ❑ pour les 15 jours suivants à l'import ou les 15 jours précédents à l'export, le m<sup>2</sup> **1,25 €**
- ❑ au-delà à l'import ou en deçà à l'export, par mois indivisible, le m<sup>2</sup>/mois **2,50 €**

A l'année, dans le cas d'un hangar loué en totalité, facturation à partir du 1<sup>er</sup> jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'usager,

- ❑ le m<sup>2</sup>/mois **2,00 €**

Pour les hangars ouverts sur au moins deux côtés, tarifs ci-dessus minorés de **30%**

## SUPPLEMENT POUR OUVERTURE/FERMETURE DES HANGARS

- ❑ pas de supplément en semaine (6h-20h)
- ❑ en semaine, en dehors des heures ci-dessus, le samedi, le dimanche et les jours fériés, devis sur demande

## C - INTERVENTIONS DIVERSES

Les interventions diverses du personnel de l'exploitant du port avec usage ou non des outillages, équipements ou installations du port, s'effectuent sur devis à la demande.

## D - TERMINAL PASSAGERS

### PASSAGERS EMBARQUES OU DEBARQUES

- ❑ par passager **1,92 €**

Ne sont pas soumis à la redevance sur les passagers :

- les enfants âgés de moins de quatre ans,
- les militaires voyageant en formations constituées,
- le personnel de bord,
- les agents de l'armateur voyageant pour les besoins du service et munis d'un titre de transport gratuit,
- les agents publics dans l'exercice de leurs missions à bord.

Bénéficient d'un abattement de 50% :

- les enfants âgés de quatre à douze ans.

Frais d'annulation des navettes pour les passagers des transbordeurs et car ferries traités au poste à quai D3 en cas de non réalisation d'une escale du fait de la Compagnie. Les frais d'annulation ne sont pas dus en cas de force majeure.

- |   |                   |
|---|-------------------|
| <input type="checkbox"/> annulation plus de 24 heures avant le jour d'escale prévu                        | <b>gratuit</b>    |
| <input type="checkbox"/> par navette, en cas d'annulation moins de 24 heures avant le jour d'escale prévu | <b>486,95 €</b>   |
| <input type="checkbox"/> par navette, annulation le jour même   | <b>1 216,34 €</b> |

#### VEHICULES EMBARQUES OU DEBARQUES

- |  |                |
|--|----------------|
| <input type="checkbox"/> par véhicule à deux roues                   | <b>1,57 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> par voiture de tourisme                     | <b>3,28 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> par caravane ou remorque en sus du véhicule | <b>1,64 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> par camping car                             | <b>5,02 €</b>  |
| <input type="checkbox"/> par autocar                                 | <b>27,33 €</b> |
| <input type="checkbox"/> par fourgon                                 | <b>3,38 €</b>  |

Le fret roulant (enregistré sur le manifeste cargo) n'est pas soumis aux redevances d'équipement relatives au terminal passagers.

#### REDUCTIONS EN FAVEUR DES LIGNES NOUVELLES

Les lignes pour passagers et fret roulant nouvellement créées bénéficient des réductions suivantes portant sur l'ensemble des redevances d'équipement ci-dessus relatives au terminal passagers :

- réduction de 50% la première année au-delà de 25.000 passagers
- réduction de 50% la deuxième année au-delà de 35.000 passagers
- réduction de 50% la troisième année au-delà de 45.000 passagers

Les réductions sont appliquées par opérateur sur le trafic cumulé des lignes qu'il opère au départ du port de Sète lorsque ces lignes sont desservies par les mêmes navires, toute nouvelle ligne traitées par ces navires bénéficiant alors du taux de réduction appliqué aux lignes précédemment ouvertes.

#### CONSOLIDATION DES LIGNES NOUVELLES > 3 ANS

Pour les navires d'un même armement appartenant à des lignes régulières, fréquentant habituellement le port, une réduction peut se poursuivre, au-delà de la troisième année, en fonction du volume de passagers annuel :

- réduction de 50% la quatrième année au-delà de 55 000 passagers

- ❑ réduction de 50% la cinquième année au-delà de 65 000 passagers

## REDUCTIONS EN FAVEUR DES LIGNES EXISTANTES

Les lignes pour passagers et fret roulant existantes bénéficient des réductions suivantes portant sur l'ensemble des redevances d'équipement ci-dessus relatives au terminal passagers :

- ❑ réduction de 20% par passager supplémentaire au-delà de 100.000 passagers
- ❑ réduction de 30 % par passager supplémentaire au-delà de 150.000 passagers
- ❑ réduction de 40 % par passager supplémentaire au-delà de 200.000 passagers

Les réductions sont appliquées par opérateur sur le trafic cumulé des lignes qu'il opère au départ du port de Sète. Cette réduction n'est pas cumulable avec les réductions en faveur des lignes nouvelles.

## REDUCTIONS SUR OBJECTIF

Une réduction complémentaire sur objectif applicable sur le montant global des redevances d'équipements peut être accordée, après instruction et validation de l'exploitant du port, si les conditions ci-après sont respectées :

- ❑ réduction complémentaire de 10% au-delà de 160 000 passagers
- ❑ réduction complémentaire de 20% au-delà de 180 000 passagers
- ❑ réduction complémentaire de 30% au-delà de 200 000 passagers
- ❑ réduction complémentaire de 40% au-delà de 220 000 passagers

Cette disposition est applicable sur l'intégralité du trafic passagers de l'année civile mais ne peut être cumulable avec les abattements prévus à l'article 4 des droits de port.

## E - TERMINAL CROISIERES

### PAQUEBOTS

La redevance terminal croisières est appliquée aux paquebots en fonction du quai d'accostage

- ❑ par escale de paquebot au duc d'Albe ou Epi Delon **330,66 €**
- ❑ par escale de paquebot au quai d'Alger ou au quai du Maroc **330,66 €**
- ❑ sur les autres quais de Port de Commerce
  - par escale de paquebot **516,67 €**
  - redevance par passager (hors quai du Maroc et quai d'Alger) **1,2 €**

## UNITES FLUVIALES

Pour les unités pratiquant la croisière fluviale, la redevance terminal croisières est perçue sur les passagers embarqués ou débarqués

- ❑ par passager **4,07 €**

La redevance ne comprend pas l'utilisation de la gare maritime dans le cas d'un accostage au quai d'Alger ou au quai du Maroc.

La redevance sur les passagers fait l'objet d'un abattement de 50 % pour les passagers ne débarquant que temporairement au cours de l'escale.

## F - PASSAGE AU PIF/PEC/PED

Inspection au Point d'Inspection Frontière (PIF) pour ce qui concerne les inspections vétérinaires

- ❑ par lot ayant donné lieu à inspection et délivrance du Document Vétérinaire Commun d'Entrée (DVCE) **20,66 €**

Inspection au Point d'Entrée Communautaire (PEC) et Point d'Entrée Désigné (PED) pour ce qui concerne les inspections phytosanitaires

- ❑ par lot (DCE) ayant donné lieu à inspection des services phytosanitaires **20,66 €**

Tarif du stockage en cas de consignation de marchandises dans les locaux du PIF/PEC (y compris containers attenants)

- ❑ par palette et par jour **0,73 €**

Définition lot : *quantité de matière à usage alimentaire livrée en une seule fois et ayant des caractéristiques uniformes telles que même origine, même producteur, même variété, même emballer, même type de conditionnement, même marque, même expéditeur...*

## G - TERRE – PLEINS

La déclaration de stockage doit être déposée, avant le début des opérations, au Service Exploitation de l'exploitant du port qui en définira l'emplacement. En cas de défaut de déclaration, une pénalité de 10% sera appliquée.

Le stockage est interdit sur le bord à quai jusqu'à 30 m

## STATIONNEMENT SUR PARKING DES CAMIONS ET REMORQUES

Redevance de stationnement sur parking des camions, remorques, semi-remorques et remorques portuaires (mafis) ne faisant pas l'objet de transactions commerciales (même si leurs cargaisons font l'objet d'une transaction commerciale)

- ❑ franchise de 15 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- ❑ par jour postérieur à l'import ou antérieur à l'export, l'unité **9,78 €**

## MARCHANDISES DIVERSES AUTRES QUE LE VRAC SUR LE TERMINAL VRAQUIER

tarification au mois indivisible

- ❑ franchise de 5 jours à partir de la date de finition du navire à l'import ou avant la date de début de chargement du navire à l'export
- ❑ le premier mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m<sup>2</sup> **0,41 €**
- ❑ le deuxième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m<sup>2</sup> **0,62 €**
- ❑ à partir du troisième mois postérieur à l'import ou antérieur à l'export, le m<sup>2</sup>/mois **1,21 €**

A l'année, facturation à partir du 1er jour, selon les termes d'une convention de location passée avec l'usager

- ❑ le m<sup>2</sup>/mois. **0,60 €**

Pour l'exportation de bois franchise de 15 jours avant la date programmée de début de chargement du navire.

## VRACS SUR LE TERMINAL VRAQUIER

**Terre-pleins directement accessibles par le stockeur du parc de stockage du terminal vraquier.**

- ❑ le premier et deuxième mois suivants, le m<sup>2</sup>/mois **0,47 €**
- ❑ à partir du troisième mois suivant, le m<sup>2</sup>/mois **0,62 €**
- ❑ à partir du quatrième mois\* suivant, le m<sup>2</sup>/mois **1,20 €**

\*tarif applicable pour les marchandises nécessitant un traitement spécifique.

Franchise d'un mois à partir de la date de finition du navire.

**Terre-pleins non accessibles par le stockeur et nécessitant la reprise et mise en tas par le client, au-delà et à l'est du convoyeur P1**

- ❑ tarif ci-dessus minoré de **30%**

## Terre-pleins revêtus

- tarif ci-dessus majoré de **50%**

## Utilisation du pesage train

- 302 €/train

## H - PARC DE STATIONNEMENT POUR LES VÉHICULES ROULANTS D'OCCASION

L'usage de ce parc de stationnement est soumis au respect des procédures écrites relatives à cette activité.

Redevance de location pour un mois de stationnement à partir de la date de réception sur le parc, notifiée sur le bon d'entrée

- |   |                |
|---|----------------|
| □ fourgons, voitures, minibus, l'unité  | <b>11,86 €</b> |
| □ remorques, camions, l'unité           | <b>23,71 €</b> |
| □ ensembles routiers, autocars, l'unité | <b>35,60 €</b> |

Au-delà de 35 jours de stationnement constaté, pour le mois supplémentaire

- |  |                 |
|--|-----------------|
| □ fourgon, voiture, minibus, l'unité   | <b>35,60 €</b>  |
| □ remorques, camions, l'unité          | <b>71,15 €</b>  |
| □ ensemble routiers, autocars, l'unité | <b>106,75 €</b> |

Au-delà de cette période, par jour **11,86 €**

La facturation est réalisée par l'exploitant du port aux transitaires qui la répercutent aux propriétaires de la marchandise.

## I - FOURNITURE D'EAU

- |  |               |
|--|---------------|
| □ au m <sup>3</sup> d'eau potable (quai B) | <b>2,62 €</b> |
|--|---------------|

Le tarif est basé sur le prix d'achat de l'eau potable à Veolia majoré pour peines et soins.

## J - FOURNITURE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

### FOURNITURE D'ÉCLAIRAGE

Tarifs par mât d'éclairage

❑ terminal vraquier (2 mâts), à l'heure, par mât	<b>2,70 €</b>
❑ parc à bois (1 mât), à l'heure, par mât	<b>5,98 €</b>
❑ quai H poste ro/ro (1 mât), à l'heure, par mât	<b>4,96 €</b>
❑ quai G (4 mâts), quai F (2 mâts), à l'heure, par mât	<b>1,13 €</b>
❑ quai E (projecteurs en façade du terminal frigorifique poste E1/E2)	<b>2,38 €</b>
❑ quai E (projecteurs en façade du terminal frigorifique poste E3)	<b>1,37 €</b>

Ces tarifs sont basés sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins et sur les puissances de chaque mât.

#### FOURNITURE D'ENERGIE ELECTRIQUE AU COMPTEUR

❑ le kWh	<b>0,23 €</b>
----------	---------------

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins.

#### BRANCHEMENTS DES CONTENEURS FRIGORIFIQUES

Branchement sur armoires spécialisées

❑ le kWh	<b>0,31 €</b>
----------	---------------

Le tarif est basé sur les prix d'achat de l'électricité à EDF majorés pour peines et soins.

#### K - POSTES ROLL-ON / ROLL-OFF

##### POSTES NON SPECIALISES POUR NAVIRES UTILISANT LEURS PORTES BIAISES OU LATERALES

❑ la touchée	<b>143,78€</b>
--------------	----------------

##### TOUS POSTES RO/RO

❑ la touchée	<b>359,46 €</b>
--------------	-----------------

#### L - POSTE A PÉNICHES

❑ utilisation du poste à péniche,	<b>176 €</b>
-----------------------------------	--------------

#### M - REDEVANCE DE NETTOYAGE (A LA CHARGE DU NAVIRE)

La redevance de nettoyage est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries et paquebots

<input type="checkbox"/> à la tonne embarquée ou débarquée	<b>0,19 €</b>
<input type="checkbox"/> maximum de perception pour tous les navires à l'exception des navires de vracs liquides	<b>3 864,07 €</b>
<input type="checkbox"/> maximum de perception pour les navires de vracs liquides	<b>483,15 €</b>

## N - REDEVANCE AU TITRE DE L'ENVIRONNEMENT

La redevance au titre de l'environnement est applicable aux vracs solides nécessitant des traitements spécifiques pour la préservation de l'environnement :

<input type="checkbox"/> à la tonne	<b>0,52 €</b>
-------------------------------------	---------------

## O - REDEVANCE DE SURVEILLANCE

La redevance de surveillance est appliquée à tous les navires, sauf :

- les navires traités au sealine
- les navires transbordeurs, car-ferries et paquebots traités au quai d'Alger ou au quai du Maroc

<input type="checkbox"/> par navire, à la tonne embarquée ou débarquée	<b>0,32 €</b>
<input type="checkbox"/> par passager sauf catégories non soumises à la redevance par passager au titre du terminal passagers	<b>0,30 €</b>
<input type="checkbox"/> par véhicule embarquant ou débarquant des car-ferries, sans distinction de type	<b>0,30 €</b>
<input type="checkbox"/> maximum de perception pour les navires de vracs solides, de vracs liquides et de marchandises diverses	<b>1612,88 €</b>

## P - REDEVANCE SURETE

La redevance sûreté est applicable aux navires nécessitant la mise en place systématique d'une Zone d'Accès Restreint (ZAR) en conformité avec le code ISPS. Elle est appliquée sur la durée de présence à quai du navire au cours de laquelle la ZAR est activée.

Pour les paquebots

<input type="checkbox"/> par heure d'escale au quai d'Alger ou au quai du Maroc	<b>18,80 €</b>
---	----------------



- ❑ par heure d'escale sur les autres quais du port de commerce **37,60 €**

Pour les transbordeurs et les car ferries

- ❑ par heure d'escale sur les postes à quai du bassin Orsetti **22,62 €**
- ❑ par heure d'escale sur le poste à quai G3 du bassin Colbert opéré via la gare maritime **62,48 €**
- ❑ par heure d'escale sur le poste à quai G3 du bassin Colbert opéré via le quai D **69,12 €**
- ❑ par heure d'escale sur le poste à quai E3 du bassin Colbert opéré via la gare maritime **96,09 €**

Pour les porte-conteneurs

- ❑ par heure d'escale **31,67 €**

En cas de nuit passée au port, une réduction de 10% est appliquée sur l'ensemble de l'escale

Pour les navires opérant des marchandises dangereuses

- ❑ par heure d'escale **18,63 €**

## Q - AUTRES REDEVANCES

Canalisations enterrées (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers

- ❑ au mètre linéaire et par an **10,89 €**
- ❑ minimum de perception **541,76 €**

Canalisations aériennes (emprise de plus ou moins d'un mètre) et passages de câbles divers

- ❑ au mètre linéaire et par an **13,06 €**
- ❑ minimum de perception **650,12 €**

Pour la location de fibres optiques entre deux ou plusieurs points situés dans le port de commerce :

- ❑ pour deux brins, par an et par mètre **0,44 €**
- ❑ pour quatre brins, par an et par mètre **0,77 €**

## R - REDEVANCE AP+

Applicable à chaque escale de navires > ou = 10 tonnes pour la connexion au système informatique portuaire AP+. Chaque demande de connexion devra faire l'objet d'une demande de connexion auprès de Port Sud de France.

### 1 - Redevance d'utilisation à l'Annonce de Transport Physique (ATP)

□ à l'escale (consignation)

**100 €**

## S - PAIEMENT DES FACTURES

En cas de factures de redevances d'équipement non contestées et non payées dans un délai de 45 jours fin de mois, et après l'envoi par les services financiers d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse, l'exploitant du port se réserve le droit de suspendre la fourniture de tout équipement et de tout service, sans préavis.